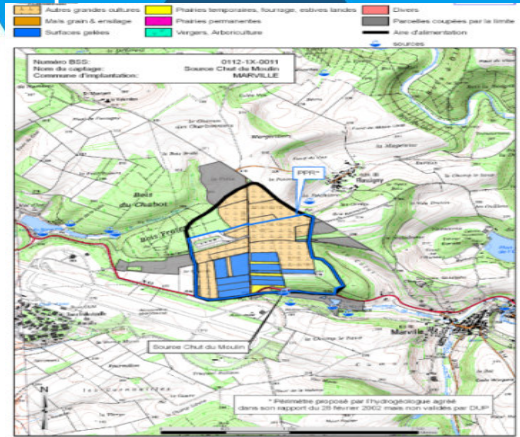


La source du Chut du Moulin à Marville (55)

Bassin Rhin-Meuse

Retour d'expérience



Extrait de la fiche 55008 Délimitation de Bassin d'Alimentation de Captage // © AERM - BE AMODIAG environnement février 2010

✓ CONTEXTE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et de Villers-le-Rond (55) assure l'alimentation en eau potable de près de 1 120 habitants à partir de deux ressources dont la source du Chut du Moulin située à Marville (55). **Ce captage a été classé prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement**.

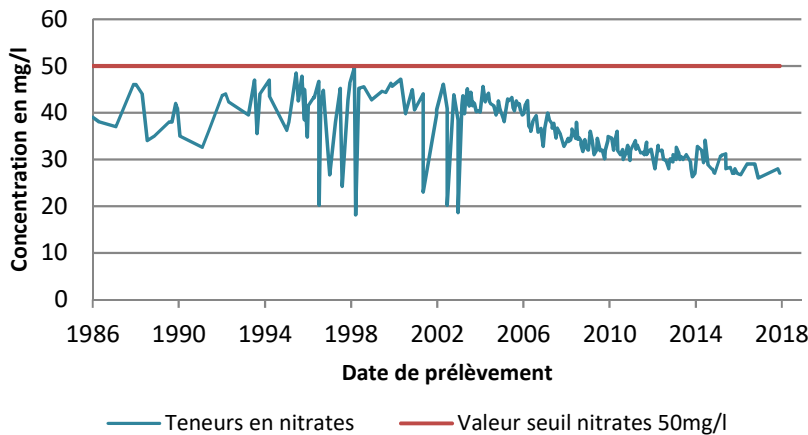
L'aire d'alimentation de cette source s'étend sur une surface de **199 hectares** dont 80 % de surfaces agricoles et concerne 13 agriculteurs.

✓ LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

NITRATES

Évolution des teneurs en nitrates de la source du Chut du Moulin à Marville (55)

(BSS: 01121X0011)



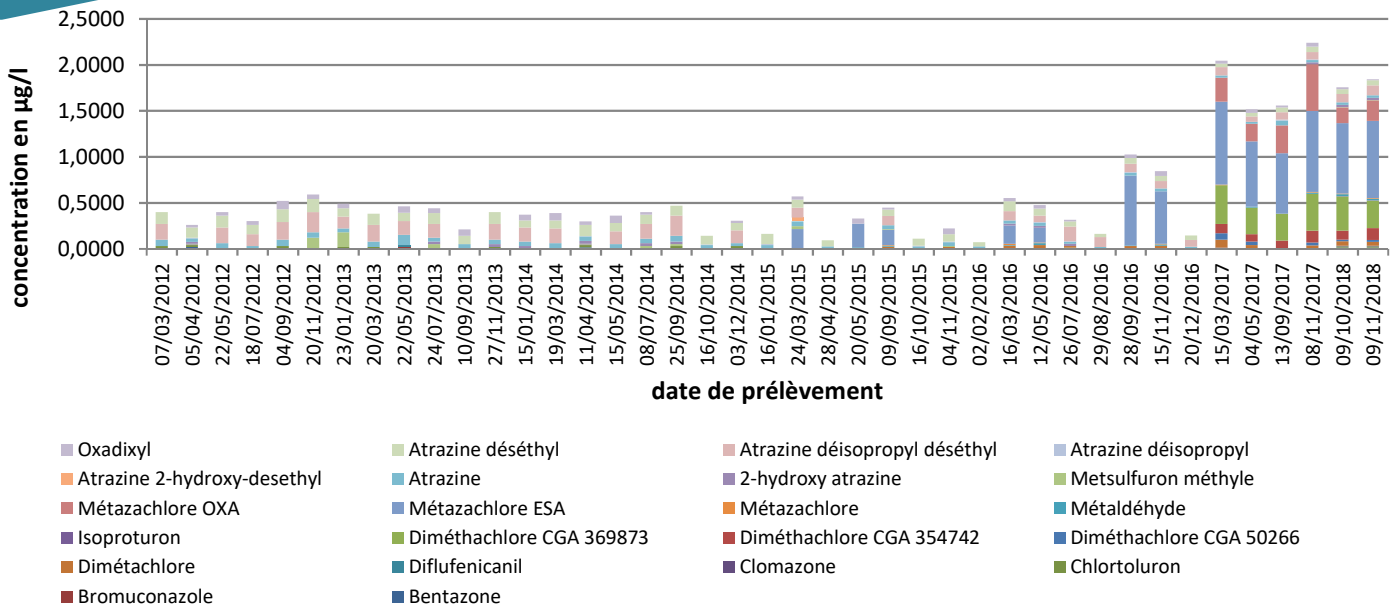
Vers la fin des années 90, les teneurs en nitrates fluctuantes approchaient la **limite de qualité de 50 mg/L**. Elles ont ensuite présenté une baisse significative pour atteindre 30 mg/L en 2015.

© Données extraites du portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

PESTICIDES

Cumul des concentrations en pesticides à la source du Chut du Moulin à Marville (55)

(BSS : 01121X011)



© Données extraites du portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

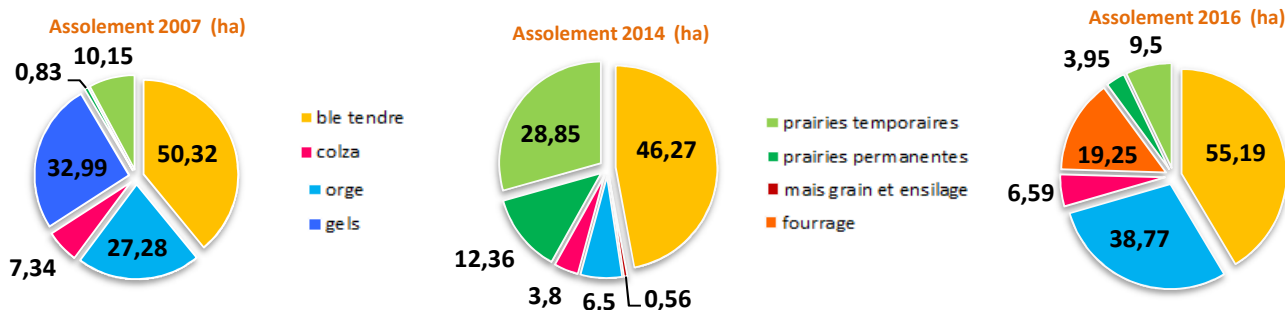
Cette source présente une contamination par les pesticides. Malgré l'interdiction de l'atrazine (désherbant maïs) depuis 2003, ses nombreux métabolites, et notamment la déisopropyl-déséthyl-atrazine, restent régulièrement quantifiés à des teneurs supérieures au **seuil de potabilité de 0,1 µg/L**. A cette pollution résiduelle, s'ajoute, depuis 2015, la détection de métabolites d'autres désherbants aujourd'hui épandus, à des pics très importants. C'est le cas du métazachlore ESA ou OXA (métabolites du métazachlore désherbant colza) et du dimétachlore CGA (métabolite du dimétachlore désherbant colza).

✓ HISTORIQUE DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

- **1995** : Mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) réduction d'azote (12 agriculteurs sous contrat pour 165 hectares).
- **1999** : Mise en place par le Syndicat d'une **convention collective de réenherbement**.
- **2009** : Mise en place d'une **mission captage** par la Chambre départementale d'agriculture de la Meuse (coût total pour le secteur de 55 000 €* correspondant à 0,1 ETP/an à raison de 50 000 €/ETP/an)).
- **2010** : Dépôt d'un Projet Agro-Environnemental (PAE) proposant des Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEt) herbe et réduction d'intrants nitrates et phytosanitaires pour une contractualisation totale de **40 hectares de remise en herbe sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC)** pour un coût total de 74 300 € sur 5 ans.
- **2012** : - Démarrage de l'**opération Agri-Mieux Eau'objectif Nord Meusien**.
- Réalisation d'un **diagnostic territorial multi pression** (coût de l'étude 16 702 € HT) et élaboration d'un plan d'actions.
- Définition par arrêté préfectoral du programme d'actions applicable sur la zone de protection de l'AAC de la source du Chut du Moulin (55).
- **2013** : Désignation de la mission captage de la Chambre d'agriculture comme structure animatrice du programme d'actions.
- **2015** : Retournement des 40 hectares d'herbe suite à la fin des 5 années de contrats MAEt.
- **2016** : Diagnostic foncier par la Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural (SAFER) (environ 15 jours à 350 €/jour soit un total de 5 000 € pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse).
- **2017** : - Bilan triennal de l'animation amenant à la poursuite du programme sur 2017-2020
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des sources du Chut du Moulin par arrêté préfectoral.

*coût moyen rapporté en 2019

✓ QUELS RÉSULTATS SUR LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ?



Évolution de l'assolement sur le captage de Marville (55) entre 2007 et 2016 (Source : Registre Parcellaire Graphique)

Les modifications de pratiques amenées par les actions mises en œuvre successivement depuis 1995, et notamment la remise en herbe, ont permis de faire baisser significativement le taux de nitrates, mais n'ont pas amené d'amélioration sur la problématique des pesticides.

L'efficacité finale des programmes menés reste toutefois limitée pour la reconquête de la ressource, compte tenu du retournement des 40 hectares d'herbe opéré à la fin des 5 années de contrat MAEt. Cependant, la quasi-totalité des parcelles ont été remises en herbe l'année suivante. Ce retournement est dû à la volonté des agriculteurs de garder ces parcelles en prairies temporaires.

La collectivité met actuellement en œuvre des outils fonciers (bail rural à clauses environnementales, etc...) afin de pérenniser ces surfaces en herbe, 10 agriculteurs sur 11 sont intéressés.

COMMENT PROGRESSER SUR CE SECTEUR ?

Cet exemple illustre l'efficacité limitée et l'absence de pérennité des programmes menés ces dernières années et souligne le problème des petites collectivités qui, par manque de moyens, restent sur des actions agricoles "classiques".

L'herbe étant peu adaptée aux terres séchantes qui composent le plateau, un travail sur les mélanges d'espèces plus adaptées à ce type de sol est à effectuer.